L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 8 | No. 5 | Mai 2019

S'UNIR POUR GRANDIR

Sainte-Hénédine

FADOQ

La prochaine soirée de danse aura lieu le 1er JUIN 2019 À 20 H

Mme Marie Bouchard 418 935-3530

Ne manquez pas l'Assemblée générale annuelle de la FADOQ le :
24 mai 2019 à 13 h à la salle municipale au 111, rue Principale

MARCHÉ AUX PUCES

Prochain rendez-vous le **9 juin 2019 de 10 h à 14 h** au sous-sol de la sacristie de l'Église.

Nicole Lefebvre 418 935-7237

BINGO DES CHEVALIERS DE COLOMB

3000 $ en prix — Admission 18 ans et plus

29 mai 2019 de 19 h à 21 h 30
au Centre communautaire, 128 rue de la Fabrique
Patrice Fournier 418 883-2128

Municipalité Ste-Hénédine
111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | **www.ste-henedine.com**
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs
147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le **www.ste-henedine.com** sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

Une erreur s'est glissée dans le journal du mois d'avril 2019, le résumé de la séance du conseil qui a été publié était celui du 1er avril et non celui du 4 mars. Nous nous en excusons et republions correctement ces informations.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 MARS 2019

- Nomination de Mme Brigitte Dufour auprès de CLICSEQUR + autorisation signatures diverses
- Autorisation achat parcelle de terrain du MTMDET + signature notaire pour projet enseigne
- Autorisation transmission avis au MDDELCC concernant influence des captages horizontaux par eau de surface et suivi par professionnel
- Opposition à l'enlèvement du nom de Sainte-Hénédine à la sortie 101 dans les 2 directions sur autoroute 73
- Autorisation participation à la journée régionale de nettoyage printanier
- Acceptation bail CM avec Opti-conseils + autorisation signature
- Attestation conformité, engagement et programmation à TECQ 2014-2018
- Autorisation demande versement subvention PIQM + TECQ travaux infrastructure 2018
- Approbation option télécopie lors de l'achat du photocopieur
- Attestation demandée par MAMH d'un rapport de dépôt des déclarations intérêts financiers des membres du conseil fait le 4 janvier 2019

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2019

- Avis de motion et dépôt du projet modifiant le règlement de zonage 328-08 usage du cannabis
- Précision résolution 72-18 pour nombre de logements PSL accepté sur notre territoire
- Autorisation signature protocole alimentation électrique secteur rue des Roseaux
- Renouvellement contrat téléphonique avec TELUS
- Autorisation demande au Ministère de la Sécurité publique aide financière tempête 25 février
- Renouvellement contrat avec centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
- Désignation des nouveaux coordonnateurs, chefs de missions et substituts nouveau plan d'urgence sécurité civile
- Désignation du coordonnateur municipal et de son substitut comme intervenant pour application du règlement sur le processus d'alerte et de mobilisation
- Autorisation à participer à la journée sur la protection des sources d'eau potable
- Désignation d'une personne pour régler mésentente
- Désignation d'un inspecteur et d'un substitut pour application futur de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- Approbation à court terme d'utilisation des liquidités du fond de roulement et des réserves pour financement temporaire
- Approbation rapport entretien réseau routier local
- Autorisation réfection toiture bâtiment station d'épuration
- Autorisation procédure contre ceux ne respectant pas exigence du règlement Q.2.R.22 résolution valide jusqu'à révocation
- Nomination vérificateur programme TECQ + PIQM
- Amélioration desserte cellulaire
- Amélioration desserte internet haute vitesse
- Demande abolition interurbaine à l'intérieur des limites de la MRC Nouvelle-Beauce
- Semaine de la santé mentale du 6 au 12 mai 2019

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

- Adoption premier projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant l'ajout d'un nouvel usage production de cannabis
- Autorisation cautionnement par intermédiaire développement Roy secteur rue des Roseaux
- Autorisation frais de service professionnel
- Réfection du terrain de balle

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Grâce à votre très grande générosité lors de la collecte printanière de bouteilles, l'Association pour les étudiants de Sainte-Hénédine Inc. sera en mesure de payer la totalité des coûts pour la sortie de fin d'année de chaque enfant. Merci beaucoup de nous encourager!

Afin de ne pas dénaturer les élèves pour seulement 2 ou 3 semaines et laisser le temps aux enseignants de bien aménager leurs classes, le déménagement dans les nouveaux locaux se fera à leur retour des vacances à la fin août. Le grand dévoilement de notre superbe agrandissement sera donc remis à l'automne prochain pour le public.

La Commission scolaire souhaite implanter la maternelle 4 ans dans notre milieu. Avec l'agrandissement, elle juge que nous disposons de la place nécessaire pour la tenue d'un tel programme. Nous avons donc tenu une rencontre, le 14 mai, pour les parents d'enfants âgés de 4 ans au 30 septembre 2019. Cette rencontre avait pour but d'informer les parents sur le programme de la maternelle 4 ans et du programme de Passe-Partout. Par la suite, ces derniers devront faire le choix de ce qu'ils désirent pour leur enfant. Nous connaîtrons les résultats d'une tenue ou non de ce programme à l'intérieur de nos murs un peu plus tard en juin.

Audrey Quirion, Association pour les étudiants de Sainte-Hénédine inc.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

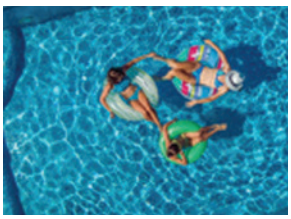

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous demandons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans.

En plus de la localisation d'une piscine qui doit être à moins de 1,5 mètre d'une ligne de propriété et à une distance minimale de 3 mètres d'un bâtiment avec un système de filtration à 1 mètre du rebord et ne pas être sous une ligne électrique.

Le propriétaire d'une piscine doit avoir :

- soit une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant
- soit une plate-forme dont l'accès est protégé par une porte de 1,2 mètre minimum munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Un permis est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine ainsi que pour la partie y donnant accès.

De plus, sauf pour remettre la piscine à niveau suite à l'hiver, vous devez aviser la municipalité, si vous décidez de remplacer votre eau si vous êtes situé sur le réseau d'aqueduc municipal et payer les frais relatifs.

Si vous contrevenez à une disposition du règlement, vous pourriez être passible d'une amende de 500 $ à 1000 $

Vous pouvez aussi consulter le site de la société de sauvetage au **baignadeparfaite.com**

Note : Le règlement s'applique à toutes les piscines ayant 60 cm et plus de profondeur incluant les piscines démontables. Attention, ces dernières piscines n'ont pas la hauteur de sécurité de 42" requise et doivent être entourées d'une clôture avec porte d'accès conforme à la réglementation.

L'ÉTÉ EST À NOS PORTES ET VOUS PRÉVOYEZ UTILISER VOTRE BARBECUE? Sachez comment l'utiliser en toute sécurité!

- Installez votre BBQ à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

LES BRÛLAGES PRINTANIERS : PRUDENCE!

Pendant les belles journées du printemps, vous déciderez peut-être de nettoyer votre terrain en brûlant des branches ou des feuilles tombées au sol. Pour ce faire, quelques consignes de sécurité sont à respecter.

- Vous devez en tout temps vous procurer un permis de brûlage auprès de votre municipalité. Vous saurez alors si vous êtes autorisés à effectuer votre brûlage et serez informés des normes à respecter selon le règlement municipal.
- N'utilisez jamais d'accélérant (essence, huile, etc.) pour allumer ou entretenir le feu.
- Assurez-vous qu'un adulte responsable est toujours présent pour surveiller le feu. Vous devez avoir à portée de main les outils pour éteindre l'incendie.
- Consultez l'indice-o-mètre de la SOPFEU pour connaître les dangers d'incendie en forêt, qui sont particulièrement élevés au printemps. L'indice-o-mètre est disponible au www.sopfeu.qc.ca
- Choisissez un endroit dégagé, situé loin de la forêt, des bâtiments, des réservoirs de matières dangereuses et des matières combustibles en général. Référez-vous aux règlements municipaux.
- Vérifiez la vitesse et la direction du vent avant d'allumer le feu. Un vent trop important peut rapidement vous faire perdre le contrôle de l'incendie et le propager aux bâtiments environnants ou à la forêt.
- Éteignez le feu complètement avant de quitter les lieux. Ajouter beaucoup d'eau et brasser les cendres afin de faire pénétrer l'eau efficacement.
- Si vous perdez le contrôle de votre brûlage, contactez rapidement les pompiers en composant le 911.

Si vous avez des questions en lien avec la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce aux coordonnées suivantes :

700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9
Téléphone: 418 387-3444
Télécopieur: 418 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Christian Provencher, *technicien en prévention incendie MRC de La Nouvelle-Beauce*

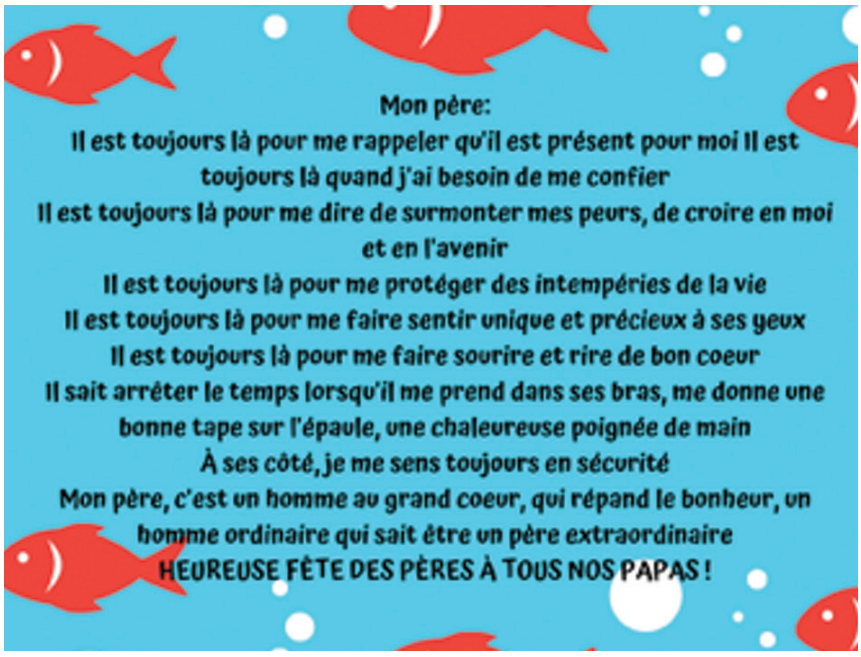

ASTUCES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS… AVEC L'HERBICYCLAGE!

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon tondu sur le sol pour l'enrichir de minéraux au lieu de le ramasser. Très simple et idéal pour les jardiniers paresseux, il vous fera gagner du temps pour profiter autrement des journées ensoleillées!

Le processus est tellement rapide et facile que vous vous demanderez pourquoi vous avez ramassé vos rognures de gazon pendant toutes ces années.

ÉTAPE 1 — Passez la tondeuse sur la pelouse sans ramasser le gazon coupé.

- Maintenez la hauteur de la tondeuse à huit centimètres (trois pouces).
- Ne coupez pas plus du tiers de la hauteur du brin d'herbe.
- Pour un meilleur résultat, utilisez une lame déchiqueteuse, que vous pouvez vous procurer dans une quincaillerie près de chez vous.
- Ne coupez pas la pelouse en temps de sécheresse ou de canicule.

ÉTAPE 2 — Appréciez votre travail terminé.

Eh oui, vous avez déjà fini. En laissant les brins d'herbe tondus sur votre terrain, vous permettez au sol de bénéficier des nutriments dont il a besoin et d'augmenter sa résistance aux maladies tout en économisant temps et argent (notamment en frais de collecte d'environ 175 $ la tonne pour votre municipalité ainsi qu'en achat d'engrais). De plus, la rétention d'eau sera favorisée, donc moins d'arrosage requis.

ÉTAPE 3 — Passez le mot.

Partagez donc la bonne nouvelle autour de vous. Les rognures de gazon ne sont pas des déchets : elles redonnent de la vigueur à votre pelouse sans effort, et ce, gratuitement! Quant aux jardiniers les plus orgueilleux qui pensent que les résidus de gazon ne sont pas esthétiques, sachez qu'ils seront à peine visibles et se décomposeront rapidement. Ne laissez pas votre voisin avoir une pelouse plus verte que la vôtre parce qu'il a adopté l'herbicyclage et vous, non.

Christian Provencher, *technicien en prévention incendie MRC de La Nouvelle-Beauce*

MAISON DE LA FAMILLE : ANIM'ACTION

Maison de la Famille Nouvelle-Beauce

JUIN 2019

St-Bernard : Maison des Jeunes
Ste-Hénédine : Salle de l'âge d'or
St-Isidore : Salle Bruno-Giroux
Ste-Marie : Sous-sol du centre récréatif de Sainte-Marie

De 9 h 30 à 11 h 30
Pour inscription & information :
418-387-3585

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1	2
3	4	5	6 Ste-Hénédine	7 St-Bernard
10	11	12 St-Isidore	13	14 Ste-Marie
17	18	19	20 Ste-Hénédine	21 St-Bernard
24	25	26	27	28

OFFRE D'EMPLOI D'ANIMATEUR CULTUREL ET TOURISTIQUE AU CENTRE D'ART LOUIS-NAPOLÉON-FISET

Lieu d'emploi : Sainte-Hénédine

Nombre de postes : 2

Fonctions :
- Se familiariser avec les particularités de l'histoire locale et régionale
- Organiser un **événement culturel local** et en assurer la promotion et la réalisation
- Bonifier les expositions muséales, la publicité et le marketing
- Proposer aux visiteurs un scénario d'évasion et d'immersion
- Accueillir les visiteurs, animer les expositions, assurer la sécurité des visiteurs et l'entretien du site

Exigences :
- Admissibilité à Emploi d'été Canada (étudiant à temps plein avant et après la saison estivale)
- Avoir le **sens de l'organisation**, autonomie, créativité, responsabilité, aptitude à l'accueil et au service à la clientèle
- Maîtrise de la langue française tant en communication verbale qu'à l'écrit
- Souplesse quant à l'horaire de travail et être âgé entre 16 et 30 ans.
- **Expérience en organisation d'événement et intérêt pour l'histoire sont des atouts**

Conditions :
- Emploi saisonnier de jour, horaire de 30 à 40 heures/semaine
- Salaire de 13,00 $/heure
- 300 heures à débuter en juin

Postuler en présentant votre C.V. et une lettre de motivation à : *Normand Fecteau*
fecteau.normand@globetrotter.net

LA FONDATION LOUIS-NAPOLÉON-FISET

Le Patrimoine de Sainte-Hénédine vous tient à cœur ?
Vous voulez préserver notre histoire via un organisme sans but lucratif ?

Appuyez la Fondation Louis-Napoléon-Fiset en :
- Devenant membre annuel pour 10,00 $
- Devenant membre perpétuel (incluant un reçu de bienfaisance et obtention d'un crédit d'impôt)

Tarification : 10 ans pour 90,00 $
15 ans pour 120,00 $
20 ans pour 140,00 $
25 ans pour 150,00 $

Votre don : Vous assureras d'un crédit d'impôt de 35 % à 50 %
Profitera localement à la communauté, sans frais administratifs
Vous aurez droit de regard sur son utilisation lors de l'assemblée générale annuelle.

FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

DIMANCHE 23 JUIN 2019

Viens avec nous te remémorer nos traditions!

5 à 7 Familial
Cléobüle le clown-flûtin de 17h30 à 18h30
Animation et jeux traditionnels
Jonathan Giguère, Chansonnier, sur place dès 20h
21h30: Feux d'artifice

Grand feu de joie en soirée

Nous vous invitons à porter votre chemise à

CARREAUX

Commission des loisirs organisés Sainte-Hénédine

***Possibilité de souper sur place durant le 5 à 7. Breuvages et grignotines en vente toute la soirée.**

Rendez-vous au Chalet des loisirs de Sainte-Hénédine - 147, rue Principale

Des nouvelles de votre bibliothèque

Membre du réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Bibliothèque la Détente
111-D, rue Principale
Sainte-Hénédine (Québec)
G0S 2R0

Heures d'ouverture:
Mercredi 15h-16h et 19h-21h
Jeudi 19h-21h

Achat de livres jeunesse

L'été et la fin des classes sont à nos portes ! Pour nos jeunes lecteurs et lectrices, nous avons fait le plein de nouveaux livres, pour tous les âges. Venez les découvrir dans notre section Nouveautés Jeunesse !

Tome 4

Tomes 2 & 3

Tomes 6 & 7

Tomes 1, 2 & 3

Encore plus de nouveautés!

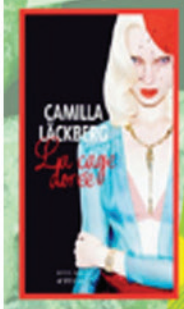

CONSULTEZ LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE mabibliotheque.ca/sainte-henedine
Suivez-nous sur FACEBOOK et partagez l'information avec vos contacts !

L'HEURE DU CONTE

15 juin 2019 - 10h
Bibliothèque la Détente

En juin viens découvrir un nouveau kamishibaï

Il y a quelques siècles, dans le royaume de Perse, un riche Sultan avait l'habitude de recevoir le premier jour de l'année, quiconque souhaitait le rencontrer. Les gens affluaient de tous les coins du monde, faisant même la queue jusqu'au bout du désert...

Viens lire avec nous
Le cheval enchanté de Lénaïc Gras